

EL WIFACK LEASING



*Société Anonyme au capital social de 10 000 000 de dinars divisé
en 2 000 000 d'actions de valeur nominale 5 dinars*
Siège Social: Avenue Habib Bourguiba – 4 100 Médenine – BP: 356
RC N°: B 134782002
Tél : 75 643 000 – Fax :75 649 988

**NOTE D'OPERATION
RELATIVE A L'AUGMENTATION DU CAPITAL
DE 10.000.000 DINARS à 15.000.000 DINARS**
**Nombre de titres à émettre : 1.000.000 d'actions nouvelles souscrites au
prix d'émission de 6,500 Dinars de nominal 5 Dinars**

Visa n° 09 - 0640 du 02.FEV.2009 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Khemis BABA, Directeur Administratif et Financier à EL WIFACK LEASING
Rue N°8160 N°1 - Cité Olympique 1003 Tunis
Tél : 71 771 322 - Fax : 71 772 209

Institution Financière chargée de l'opération

Société Tunisienne de Banque
Rue Hédi Karray -1004 El Menzah 1
Tél: 71 718 000 - 71 718 450 - Fax : 71 718 698

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de EL WIFACK LEASING enregistré par le CMF en date du 02.FEV.2009 sous le n° 09 - 0640 /

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de EL WIFACK LEASING, Avenue Habib Bourguiba-4100 Médenine; de la Société Tunisienne de Banque - Institution Financière chargée de l'opération - Rue Hédi Karray -1004 El Menzah 1

Février 2009



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	3
1.1 Dénomination	3
1.2 Forme juridique	3
1.3 Date de constitution et durée	3
1.4 Objet social	3
1.5 Registre de commerce	4
1.6 Exercice social	4
1.7 Nationalité	4
1.8 Capital social	4
1.9 Régime social	4
1.10 Matricule fiscal	4
1.11 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	4
1.12 Indicateurs de la société au 31/12/2008	5
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL	6
CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	8
1.3 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION	8
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	9
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	9
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	9
2.1.2. Caractéristiques de l'émission	9
2.1.2.1. Prix d'émission :	9
2.1.2.2. Droit préférentiel de souscription :	10
2.1.2.3. Période de souscription :	10
2.1.2.4. Ouverture des souscriptions au public :	10
2.1.2.5. Etablissements domiciliaires :	11
2.1.3.6. Modalités et délais de délivrance des titres :	11
2.1.2.7. Mode de placement :	11
2.1.3. Jouissance des actions nouvelles	11
2.1.4. But de l'émission :	11
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS	12
2.2.1. Droits rattachés aux valeurs mobilières offertes:	12
2.2.2. Régime de négociabilité :	12
2.2.3. Régime fiscal applicable	12
2.3. MARCHE DES TITRES	12
2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes	12
2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire	13
2.3.3. Cotation en Bourse des droits de souscription	13
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	13
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM	13
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	14



PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

1.1 Dénomination

Dénomination sociale : El Wifack Leasing SA
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba – 4 100 Médenine – BP:356
Téléphone (LG) : 75 643 000
Fax : 75 649 988
Adresse de l'agence à Tunis : Rue N°8160 N°1 - Cité Olympique 1003 Tunis
Téléphone : 71 771 322
Fax : 71 772 209
E-mail : elwifack.leasing@planet.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°19-2006 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 28 juin 2002
Durée : 99 ans

1.4. Objet social

La société a pour objet:

o D'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service dans le cadre de la loi N°94-89 du 26/07/1994 relative au leasing et les textes subséquents.

o La prise de participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandites, souscriptions ou achats de titres, ou droits sociaux, fusion, alliance, associations en participation même avec ses membres ou autrement.

o Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus cités.



1.5. Registre de commerce

N° du Registre de Commerce : B134782002

1.6. Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : Le capital social est de 10 000 000 de dinars, divisé en 2 000 000 d'actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérés.

1.9. Régime fiscal :

Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi N°2000-98 du 25/12/2000, portant loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finance pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

1.10. Matricule fiscal : 798651 L/A/M/ 000

1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Adresse de l'agence à Tunis : Rue N°8160 N°1 - Cité Olympique 1003 Tunis



1.12. Les indicateurs de la société au 31/12/2008.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2008

Unité en (mD)

Répartition des Approbations par secteur et par type:

	4eme Trim 2008		4eme Trim 2007		Exercice 2008		Exercice 2007	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
Agriculture	1 679		1 651		10 301		6 676	
Industrie	1 617		3 486		7 710		10 842	
Batiments et Travaux Publics	2 177		1 303		5 571		4 992	
Tourisme	1 580		1 762	50	3 790		4 908	50
Service et Commerce	8 332	717	9 522	846	33 459	1 444	28 598	6 910
Total	15 585	717	17 724	896	60 831	1 444	56 016	6 960
Total Général	16 302		18 620		62 275		62 976	

Répartition des Mises en Forces par secteur et par type:

	4eme Trim 2008		4eme Trim 2007		Exercice 2008		Exercice 2007	
	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob	Mob	Immob
agriculture	1 467		2 757		8 063		4 909	
Industrie	232		1 670		6 252		5 789	
Batiments et Travaux Publics	1 940		260		3 869		1 424	
Tourisme	693		648		4 433		2 569	
Service et commerce	6 223	303	6 766	982	26 119	727	20 114	6 370
Total	10 555	303	12 101	982	48 736	727	34 805	6 370
Total Général	10 858		13 083		49 463		41 175	

	4eme Tr 2008	4eme Tr 2007	Exercice 2008	Exercice 2007
Total des engagements en cours			69 006	49 512
Total des engagements classés			1 211	1 103
Trésorerie nette			1216	3264
Ressources d'emprunt			51 523	35 724
Capitaux propres			11 459	11 079
Revenus Bruts de Leasing	10 847	7 617	36 166	23 158
Revenus Nets de Leasing	1 679	1 554	7 071	4 762
Produits Nets de Leasing	911	904	3 619	2 793
Total des Charges d'expl (hors prov)	363	418	1 537	1 324

- Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + impayés
- Encours financiers : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période
- Les capitaux propres sont déterminés sans tenir compte du résultat de la période
- Les ressources d'emprunts: représentent la partie non échue des emprunts obtenus.
- Revenus bruts de leasing: Produits sur loyer.
- Revenus nets de leasing: Revenus bruts de leasing+autres produits de leasing - Dotations aux amortissements des immobilisations en location.
- Produits Nets de Leasing : Revenu Net de Leasing - Charges Financières + Produits de placement.

Faits saillants:

L'exercice 2008 a été marqué par un accroissement du rythme de l'activité en réalisant une amélioration par rapport à l'exercice de 2007:

- Les mises en forces ont réalisé une progression de 20% par rapport à l'exercice de 2007
- Une remarquable amélioration des revenus bruts de leasing de 56% par rapport au 31/12/2007
- Une évolution notable des revenus nets de leasing enregistrant une augmentation de 48,48%
- Le quatrième trimestre de 2008 a été marqué par la tenue de l'AGE décidant aussi l'augmentation du capital de la société pour le porter de 10 millions de dinars à 15 millions de dinars.



FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

❖ **Montant** : 5.000.000 DT

Le capital social de EL WIFACK LEASING sera porté de 10 MDT à 15 MDT par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de nominal 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

➤ **Caractéristiques :**

- Montant : 5.000.000 DT
- Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1.000.000 d'actions
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions à émettre : nominative
- Catégorie : ordinaire

➤ **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,500 Dinars soit 5 DT de valeur nominale et 1,5 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.



➤ **Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes et ce, du **16 Février 2009** au **10 Mars 2009** inclus (*).

➤ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **18 Mars 2009** au **16 Mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 Mai 2009** inclus.

➤ **Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 6,5 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB –** agence Médenine – sous le N° : 028.151.861/ 0

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **23 Mars 2009**.

➤ **Jouissance des nouvelles actions :**

Les actions nouvelles souscrites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2009.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10 mars 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

Monsieur Mohamed MELLOUSSE
Président Directeur Général de EL WIFACK LEASING



El Wifack Leasing
Medenine
Tél: 75.643.000 - Fax: 75.649.988
Tunis
Tél: 71.771.322 - Fax: 71.772.209

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Mohamed MELLOUSSE
Président Directeur Général de EL WIFACK LEASING



El Wifack Leasing
Medenine
Tél: 75.643.000 - Fax: 75.649.988
Tunis
Tél: 71.771.322 - Fax: 71.772.209

1.3 ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIERE CHARGEE DE L'OPERATION

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de la note d'opération »

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

*Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion
des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes*

La Directrice

Mme MOUSCOU SALOUA



1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Khemis BABA
Directeur Administratif et Financier à El Wifack Leasing
Tél: 71 771 322- Fax : 75 649 988

La notice légale a été publiée au JORT n°...17... du ...07/02/2009

 Conseil du Marché Financier
No 0640
Visa n° 0640 du 02 FEV 2009
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUIM



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de **EL WIFACK LEASING** tenue le 07 Octobre 2008 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 MDT, pour le porter de 10 MDT à 15 MDT par l'émission de 1.000.000 actions de 5 Dinars de nominal à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,500 dinars l'action, soit une prime d'émission de 1,500 dinar, et ce à raison d'une (1) action nouvelle à souscrire en numéraire pour deux (2) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de la 3^{ème} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 04/11/2008 a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 6,5 DT, leur date de jouissance au 1^{er} janvier 2009 et a délégué au président directeur général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 5 MDT par souscription en numéraire et par émission de 1.000.000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.2.1. Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,5DT soit 5 DT de valeur nominale et 1,5 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.



2.1.2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. **EL WIFACK LEASING** ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

2.1.2.3. Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16 Février 2009** au **10 Mars 2009** inclus*.

2.1.2.4. Ouverture des souscriptions au public:

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **18 Mars 2009** au **16 Mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 Mai 2009**.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10 Mars 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



2.1.2.5. Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 6,5 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de La **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB** – agence Médenine– sous le N° :028.151.861/0

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **23 Mars 2009**.

2.1.2.6. Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**, sur présentation des bulletins de souscription.

2.1.2.7. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles éventuellement non souscrites sont offertes au public à partir du **18 Mars 2009** au **16 Mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 Mai 2009** inclus.

2.1.3. Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2009.

2.1.4. But de l'émission :

La politique de croissance de la société se base sur la poursuite de son développement à un rythme continu et régulier.

L'augmentation du capital s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la société qui vise à renforcer ses ressources à moyen terme, et ce pour soutenir son développement et son activité dans les meilleures conditions.



C'est ainsi que les objectifs de l'opération d'augmentation de capital sont les suivants :

- Assurer le financement du programme d'investissement ;
- Le développement à un rythme régulier et maîtrisé des activités de la société lui permettant d'accaparer une part de marché convenable.
- Le renforcement des capitaux propres de la société pour soutenir son activité.
- Anticiper la prise en considération des nouvelles exigences Bâle II relatives au renforcement des capitaux propres.

2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

2.2.1. Droits rattachés aux valeurs mobilières offertes:

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

2.3. MARCHE DES TITRES

Les actions de **EL WIFACK LEASING** sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de **EL WIFACK LEASING** inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du **16 Février 2009** droits de souscription détachés.



2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16 Février 2009** au **10 Mars 2009** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «**TN 0007200066- EL WIFACK LEASING NS 2009**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «**TN 0007200058- EL WIFACK LEASING DS 2009**» durant la période de souscription du **16 Février 2009** au **10 Mars 2009** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10 Mars 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



SOCIETE EL WIFACK LEASING

Société Anonyme au capital social de 10 000 000 de dinars divisé
en 2 000 000 d'actions de valeur nominale 5 dinars
Siège Social: Avenue Habib Bourguiba - 4 100 Médénine - BP: 356
RC N°: B 134782002

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Médénine le 3/07/2002
Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers
à usage industriel ou professionnel

AUGMENTATION DU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS à 15.000.000 DINARS Nombre de titres à émettre : 1.000.000 d'actions nouvelles souscrites au prix d'émission de 6,500 Dinars de nominal 5 Dinars

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/10/2008
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/10/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Médénine en date du
20/01/2009, sous le N° D 20360002

Délibération du conseil d'administration du 04/11/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° **0.640** du **02 FEV. 2009**
Notice Légale publiée au JORT N° du

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la STB - agence Médénine- sous le N° : 028.151.861/0

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :				
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivré le :	à		
Profession / activité :				
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agréant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi-même			
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de :			
	<input type="checkbox"/> Tuteur			
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :				Raison Sociale
Pièce d'identité : (1)				N° du R.C
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport		
N°	Délivré le :	à		
Profession / activité :				
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009.

- 1) A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes contre la remise des mes/ nos (2):
..... Actions anciennes
..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du .../.../.....)
..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles
- 2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°
ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 6,5 DT par action, soit 5DT de nominal et 1,5DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.
Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



SOCIETE EL WIFACK LEASING

COPIE

Société Anonyme au capital social de 10 000 000 de dinars divisé
en 2 000 000 d'actions de valeur nominale 5 dinars
Siège Social: Avenue Habib Bourguiba - 4 100 Médénine - BP: 356
RC N°: B 134782002

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Médénine le 3/07/2002
Objet social : Le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers
à usage industriel ou professionnel

AUGMENTATION DU CAPITAL DE 10.000.000 DINARS à 15.000.000 DINARS Nombre de titres à émettre : 1.000.000 d'actions nouvelles souscrites au prix d'émission de 6,500 Dinars de nominal 5 Dinars

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/10/2008
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/10/2008 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Médénine en date du
20/01/2009, sous le N° D 20360002

Délibération du conseil d'administration du 04/11/2008

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09 du 06.4.0

02 FEV. 2009

Notice Légale publiée au JORT N° du

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert à la STB - agence Médénine- sous le N° : 028.151.861/0

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

N°

Nom & prénom : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1)	<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le:/../	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél:	

Agrissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
		<input type="checkbox"/> Tuteur		
		<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :				
Personne physique : (1)	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :			Raison Sociale
Pièce d'identité : (1)			N° de R.C
<input type="checkbox"/> CIN	<input type="checkbox"/> Carte de séjour	<input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le:/../	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél:	

Déclare(ons) souscrire (en toutes lettres)
(en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2009.

1) A titre irréductible: à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes contre la remise des mes/ nos (2):
..... Actions anciennes
..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/../.....)
..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu une copie du document de référence et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°
ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)
(en chiffres) représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 6,5 DT par action, soit
5DT de nominal et 1,5DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche.

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

